

# Conseil municipal



## Compte rendu de la Séance du 20 mars 2019

Département de la Creuse	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité
Canton d'Aubusson	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars 2019 Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.	
Date de convocation :	13/03/19
Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22
Etaient présents (18)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Isabelle LAYCURAS PISANI, André RENAUX, Joseph VADIC, Brigitte LEROUX, Jean-Louis DELARBRE, Thierry ROGER, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (4)	Michel DIAS à Nicole DECHEZLEPRETRE, Rolande LEONARD à Michel MOINE, Marie-Antoinette BORDERIE à Isabelle LAYCURAS PISANI, Max GUILLON à Joseph VADIC
Absents excusés (1)	Marie-Claude GUYONNET
Absents (4)	Catherine MALGAUD, Louis SIMOES, Jean-Marie MASSIAS, Sophie CANOVA

**1****Objet : Désignation d'un secrétaire de séance****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

*Monsieur FANNECHERE ne prend pas part au vote*

**Pour : 21****Contre : 0****Abstentions : 0**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :  
APPROUVE ce choix.**

**2****Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance****Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance**

Monsieur Pascal FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2019.

**Pour : 19****Contre : 0****Abstentions : 3****M. Pallier, M. Vachon, M.  
Ducourtieux**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal,  
APPROUVE le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019.**

**Au préalable du déroulé du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Monsieur Charvillat font chacun une intervention rappelée pages suivantes :**

Mes chers collègues,

Lors de notre dernier conseil, à l'initiative de Mathieu Charvillat, nous avons longuement échangé sur le devenir du Centre Hospitalier d'Aubusson et les craintes qu'il nous inspirait. Quelques jours plus tard, notre collègue mettait à exécution ce qu'il avait annoncé, à savoir entamer une grève de la faim pour renouer les fils d'un dialogue qu'on ne nous accordait jusqu'alors qu'avec parcimonie.

Cet objectif a été atteint, puisque 10 jours plus tard, monsieur Laforcade venait à Aubusson, et rencontrait successivement Mathieu, Alex Saintrapt, Michel Bach et moi-même, Jean-luc Léger puis nos deux conseillers départementaux, Nicole Pallier et Jean-Baptiste Dumontant.

Tous, de façon unanime, nous avons réaffirmé notre attachement aux missions aujourd'hui remplies par le CH au bénéfice de la population.

Monsieur Laforcade, pour ce qu'il m'en a dit, a confirmé qu'il maintiendrait la chirurgie programmée jusqu'en 2023, comme il nous l'avait exprimé à Nicole pallier et à moi le 15 novembre 2018 dans son bureau à Bordeaux. Pourquoi 2023 ? Parce que c'est la date à laquelle il estime que la réorganisation bâtementaire du centre hospitalier sera achevée, et le site Croix Blanche abandonné par l'établissement. C'est donc un sursis, et rien d'autre, qui ne remet absolument pas en cause la décision définitive de disparition de ces services, puisque n'est pas prévue la construction d'un bloc opératoire sur le site du Mont, destiné à accueillir à terme toutes les activités médicales du Centre Hospitalier.

Monsieur Laforcade nous a ensuite expliqué qu'il souhaitait que l'hôpital bénéficie du label Hôpital de proximité, malgré l'exercice de la chirurgie ambulatoire. Ce statut prévoit une unité de biologie, qui n'existe pas aujourd'hui, puisque tous les prélèvements sont acheminés au CH de Guéret. J'ai cru comprendre que d'autres oreilles que les miennes et celles de ceux qui m'accompagnaient, avaient entendu la même chose. Quelle n'a donc pas été ma surprise d'entendre quelques jours plus tard la directrice du CH m'expliquer qu'il y avait certainement une confusion de ma part, et qu'aucune modification n'était prévue dans le mode de fonctionnement actuel s'agissant de la biologie.

Cependant, par un courrier en date du 28 février 2019, Monsieur Laforcade indique : « *De même l'opportunité de création d'une activité de biologie sera*

*étudiée dans les meilleurs délais ainsi que sa pérennisation dans le projet de restructuration du site du Mont ». Alors, que penser ? Argument de circonstance, ou volonté véritable ? L'avenir nous le dira, qu'il convient de mon point de vue d'envisager sans optimisme excessif...*

Enfin, le directeur-général de l'ARS a manifesté sa volonté de « co-construire » le projet de nouvelle EHPAD avec les élus. Je dois à la vérité de dire que suite à notre entretien du 15 novembre 2018, c'est à lui que je dois d'avoir été enfin destinataire du projet de reconstruction sur le site St Jean, et d'en déceler les faiblesses.

J'ai donc saisi la balle au bond, et j'ai fait une proposition à mon sens plus pertinente que la reconstruction sur place, avec les contraintes liées à un bâti existant. Je suggère de construire ce nouvel EHPAD sur le site Sallandrouze, d'y adjoindre la maison de Santé dont le premier projet n'a pas abouti, et de reprendre le projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur, pour lequel les études avaient été faites lorsque je présidais Creuse Grand Sud.

Monsieur Laforcade s'est montré intéressé par cette hypothèse, qui conjugue deux impératifs de couverture médicale et médico-sociale, ce qu'il confirme dans son courrier du 28 février.

La semaine qui suivait notre entretien du 15 février, l'ARS faisait parvenir à Creuse Grand Sud l'appel à projet « Centres de Santé Médicaux ». J'ai échangé avec la vice-présidente de Creuse Grand Sud, en charge de ces questions, en lui indiquant tout l'intérêt que l'EPCI avait à s'emparer de ce dossier, que je venais de lui communiquer.

Je me félicite du nouveau climat que monsieur Laforcade affirme vouloir instaurer avec les élus locaux. Une première réunion de travail, à laquelle la commune et la communauté de communes sont conviées, est programmée le 3 avril prochain.

Pour terminer sur ce point, j'ai répondu à une interrogation de monsieur Laforcade, qui se disait préoccupé par la pollution du terrain Sallandrouze. Il convient d'être précis, car on a entendu beaucoup de bêtises sur ce point, pour ne pas dire de désinformation. Il existe dans notre pays des organismes d'Etat, des bases de données fiables, dont l'objet est le recensement des sites pollués dans notre pays. C'est ainsi que je vous renvoie à la base de données Basol, qui, pour Aubusson, n'évoque que l'ancienne usine à gaz, et absolument pas Sallandrouze. Par ailleurs, une étude de sol a été réalisée préalablement aux

travaux, communiquée à la drealm, qui faisait apparaître toute forme de pollution autre que celle générée aux abords des citernes de fuel servant au chauffage de l'usine, ce qui a conduit à l'évacuation de la terre souillée par le vendeur du site. Il n'y avait donc pas de pollution industrielle liée à la nature de l'activité de l'usine.

Cela me conduit à m'interroger sur ceux qui s'arrogent le « statut » de lanceur d'alerte, alors qu'ils ne sont souvent que des personnages ignorants du fond des dossiers, eux dont la motivation relève davantage d'un besoin compulsif de notoriété. Je plains la presse, (une fois n'est pas coutume !), qui doit séparer le bon grain de l'ivraie, dans des dossiers où elle-même peut être parfois un peu à la peine.

Heureusement pour elle et sa crédibilité, la presse s'est dotée d'une charte d'éthique professionnelle des journalistes, d'abord en 1971, à Munich, puis en mars 2011, qu'on trouve facilement sur le site du SNJ. Soyons clair : je suis un partisan sans concession de la Liberté de la presse. Je me félicite que cette profession, qui est consubstantielle à toute démocratie digne de ce nom, se soit dotée de ces règles morales qui en garantissent les bonnes pratiques. La presse est un contre-pouvoir qui n'a pas de contre-pouvoir. Aussi ne peut-on être que rassurés lorsque l'on lit : *un journaliste digne de ce nom*

*-ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.*

*-respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence.*

*-Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération de documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non-vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles.*

Oui, rassuré, lorsque la Presse, avec un grand P, affirme de manière aussi forte une déontologie qui la distingue des ragots, des allégations, des diffamations, des injures publiques et autres vilenies dont nous abreuvons les réseaux sociaux.

C'est pour cela qu'elle mérite des égards. Vous pouvez trouver surprenant que ce soit moi qui le dise, mais je considère qu'au-delà des situations personnelles, y compris la mienne, il faut garder confiance dans l'intégrité intellectuelle d'une profession en général aussi importante pour la santé de la République.

C'est pour cela que nous sommes exigeants vis-à-vis d'elle.

Alors que nous vivons une crise des repères, donc une crise morale, avec les scandales qui frappent l'Église catholique, la Presse avec la ligue du Lol, la politique, les frasques des politiques, celles des dirigeants d'entreprise, le temps est à la surenchère, à l'indignation émotionnelle, au détriment de la mesure, de l'analyse, et des justes proportions.

Les délateurs, anonymes ou pas, les calomnieurs, les insinuateurs surfent désormais sur ce concept si confortable, si « bien comme il faut », si politiquement correct du lanceur d'alerte, alors qu'un très grand nombre d'entre-eux sont mûs par les mêmes motivations que ces supposés patriotes de 1943 dont l'activité épistolaire en dit long sur la nature humaine.

Je suis bien placé pour comprendre ce que ressent mon ami Jean-Claude Vachon, mis en cause médiatiquement de façon injuste. Qui irait lui contester son honnêteté intellectuelle et sa probité, quand on le connaît ? Voilà un homme, profondément attaché et impliqué dans l'intérêt général, un homme de dialogue et de compromis, je dirais même une conscience, qui se retrouve sali par des personnes qui sont loin de répondre aux mêmes exigences morales que lui.

Voilà des personnes dont il nous est dit qu'ils ont refusé de communiquer les chiffres de leur association à leurs adhérents, au point qu'ils en ont provoqué la scission. Des dirigeants associatifs dont nous attendons toujours qu'ils nous communiquent leur compte-rendu d'activité et leur bilan financier, alors que la commune leur met à disposition des créneaux à la Maison des Sports, et ce, malgré les courriers que nous leur avons adressés. Apparemment, ils ne s'appliquent pas la rigueur qu'ils attendent des autres, dont ils nous demandent communication des mêmes pièces qu'eux-mêmes oublient de nous transmettre. Si nous pouvons les aider à retrouver le chemin de la rigueur intellectuelle, ça sera bien volontiers...

Pour autant, nous les élus, hommes et femmes publics, soyons attentifs à ne pas tomber dans les mêmes travers. Il n'est pas toujours utile et pertinent de citer un ancien Président de la République qui commentait une situation dont le contexte et les proportions sont sans commune mesure avec celle que nous connaissons, toute désagréable qu'elle soit, pour qualifier une actualité locale. D'autant plus qu'il n'y a aucun secret à protéger, aucune vérité dérangeante à dissimuler, aucune pratique susceptible de porter atteinte aux intérêts de la commune, que nos accusateurs publics se gardent bien de préciser. A ceux-là je

dis : prenez vos responsabilités et allez au bout de votre démarche, si vous ne craignez pas qu'elle se retourne contre vous.

Mes chers collègues, je n'avais pas prévu initialement d'évoquer ce sujet, alors que nous allons examiner notre compte administratif.

Permettez-moi d'y consacrer quelques mots, car là est la véritable information de la soirée. De temps en temps, privilégier le fond, quand il est si simple de ne commenter que la forme pour s'en indigner ou au contraire s'en féliciter mécaniquement, relève d'une démarche intellectuellement salutaire.

Notre compte administratif 2018 reflète le résultat de nos efforts de gestion engagés depuis trois ans, et nous pourrons collectivement et objectivement constater que nous avons totalement résorbé notre déficit d'investissement tout en poursuivant le désendettement de la commune (-23% depuis trois ans). Non pas que j'ai envie de crier victoire par auto-satisfaction ou arrière-pensée électorale. Mais parce que nous venons de sortir d'une situation délicate pour une situation objectivement meilleure, même s'il convient de rester prudent dans notre gestion quotidienne et nos investissements.

Mais les faits sont là : notre situation s'améliore de manière notable. Notre trésorerie également, qui est redevenue confortable depuis près d'un an, sans aucun concours bancaire, et qui lundi dernier avoisinait les 640.000€.

Pour cela, j'en remercie les agents, qui ont bien compris et accompagné la volonté d'efforts de gestion de la municipalité. Cette dernière a été amenée à effectuer des choix, autrement dit amenée à différer certaines de ses actions. Notre gestion a été rendue particulièrement prudente, notamment en termes de masse salariale, pour accompagner les baisses de recettes liées directement aux dotations de l'État. Constamment, nous nous sommes adaptés à nos contraintes, sans abdiquer ni sur l'essentiel, ni sur l'ambition.

Nous avons toujours eu comme boussole l'avenir de notre commune et de ses habitants, que ce soit dans les importants investissements réalisés, ou dans le rétablissement des comptes et le désendettement.

Dans un ouvrage posthume, *Citadelle*, publié en 1948, Antoine de Saint-Exupéry dit la chose suivante, qui illustre bien, me semble-t-il, l'action municipale : *« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. »*

Je vous remercie de votre attention.

### Intervention de Monsieur Charvillat

En premier, Monsieur Charvillat dénonce le mauvais sort fait à sa collègue Marie-Claude Guyonnet, portée en héros il y a quelques mois et clouée au piloris aujourd'hui, par ce que sa seule faute est d'avoir une opinion, libre, et que cette opinion n'est pas dans le droit fil de la pensée unique que certains voudraient imposer.

En second, Monsieur Charvillat dénonce le climat délétère qui règne à Aubusson liée à la judiciarisation des affaires locales qui mène à une hystérisation des comportements, où chacun se rêve justicier et érige la rumeur, le colportage, non vérifié, non étayé, non prouvé, au rang de vérité avec toutes les conséquences que cela induit sur les individus, et les entourages.

*« Il y a en France, une entité indépendante chargée de ces questions : la Justice, il lui appartient de juger, à elle et à elle seule ! J'entends le besoin de transparence, j'entends le besoin de vérité, cela se respecte, est une nécessité. Mais ce besoin ne donne pas tous les droits, encore moins les réflexes inquisiteurs ! L'inquisition n'est pas la Justice ! »*

*J'entends être évalué par les citoyens sur mon action politique, pas être jugé sur les rumeurs et les conneries de quelques évaporés en manque de sensations fortes. »*

En trois, Monsieur Charvillat répond à plusieurs rumeurs colportées par certains, qui « clairement veulent ma peau à tous prix (sinon pourquoi un tel acharnement) : tout d'abord la rumeur selon laquelle mon épouse devrait son emploi d'infirmière à la complaisance et à l'intervention du Maire d'Aubusson. Mon épouse était infirmière à la Clinique de la Croix Blanche depuis 2007. Dans le cadre de la reprise de l'établissement par le CH d'Aubusson en 2013, elle a bénéficié, comme l'ensemble des salariés d'une proposition de reprise qu'elle a accepté. »

Monsieur Charvillat pose la question à Monsieur le Maire de son éventuelle implication dans le recrutement de son épouse. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y est pour rien et n'est en aucun cas intervenu.

En suite, Monsieur Charvillat répond à ceux qui font valoir qu'il aurait durant des années exercer des fonctions sans diplôme, usurpant ainsi titre et traitements inhérents. Il présente aux membres du conseil municipal et tient à la disposition du public de la mairie, de l'assemblée et de la presse, l'ensemble de ses contrats de travail, qui démontrent qu'il n'a usurpé aucun titre et que sa rémunération est conforme au grade qu'il occupait, défini par la convention collective des cabinets médicaux.

Monsieur Charvillat présente de la même manière l'ensemble de ses feuilles de paie, déclaration de revenus qui démontrent une échelle de revenus conformes à son grade, mais aussi les attestations de formation dont il a bénéficié via le Greta. Il présente également ses fiches individuelles d'évaluation remplies par son supérieur hiérarchique et sa directrice.

Monsieur Charvillat dit avoir été accusé par messieurs Gagnaire et ses courageux complices qui se cachent derrière l'anonymat de pseudonymes sur facebook, d'avoir bénéficié de la complaisance et de l'appui du Maire d'Aubusson pour conserver un emploi au sein du Centre Hospitalier. Or dans le cadre du rachat par le Centre hospitalier d'un cabinet privé (le centre d'imagerie médicale d'Aubusson dont il était salarié), il est fait obligation à l'entité publique de proposer un reclassement au salarié, soit par voie contractuelle, soit par intégration à la fonction publique. C'est le second choix qu'il a opéré.

Monsieur le Maire a été interrogé sur chacun de ces points et a confirmé ne jamais être intervenu.

Monsieur Charvillat tient à dire qu'il ne doit rien à personne ! *« Si ce n'est à ceux qui m'ont laissé une chance, et à la qualité de mon travail et mon implication. »*



*« Ces individus qui ne voient le combat politique qu'à travers l'invective, le colportage, l'insulte et l'humiliation ont donc clairement porté atteinte à mon intégrité et à mon honneur. Ils s'en sont pris à ce qu'un homme tient de plus précieux en sa vie : son entourage (famille et amis proches), et son honneur. J'ai honte pour ces gens qui imposent implicitement à ma mère de ne pas se balader dans Aubusson sans avoir peur des regards et autres questions désobligeantes !*

*Discret jusqu'ici, courbant l'échine, les bornes ont été aujourd'hui dépassées. Je ne pardonnerai jamais de tels outrages.*

*J'ajoute que cette hystérisation doit prendre fin car on a trop tendance à normaliser des attitudes infâmes, comme celle qui a consisté pour un individu bien courageux aussi, à m'envoyer par voie postale ma propre nécrologie sur mon lieu de travail ! Quelle sera la prochaine étape pour ces malades : un coup de fusil ? ! »*

*Aubusson a besoin d'un climat apaisé pour se reconstruire et mener un droit d'inventaire. Je ne me suis pas engagé en politique pour être une cible ; je l'ai fait pour apporter mon énergie à la cause d'un territoire que j'aime et pour lequel chaque jour j'essaie de montrer des preuves d'amour.*

*Le cœur du débat politique, c'est la confrontation des idées et des visions. C'est là dessus que les aubussonnais attendent des propositions de ceux qui concourront à leurs suffrages. Ils ne veulent pas que l'arène politique soit un ring de boxe. Aubusson mérite plus de noblesse ! Et surtout pas celle qui voudrait faire d'elle la vassalité de Saint Maixant !*

*Pour ma part, je ne laisserai pas cette ville tomber sous le joug de quelques extrémistes, dont les méthodes douteuses laissent augurer des jours sombres.*

*Appelle tant qu'il est encore temps à la démesure, pourquoi pas à la rédemption. »*

*J'apprécierai qu'on me fiche la paix ; il est légitime de critiquer le travail d'élu parce que l'élu est redevable auprès du citoyen qui l'a élu. Mais qu'on attaque les individus sur ce qu'ils sont au fond d'eux-mêmes, sur leur valeurs, qu'on mette en porte à faux leur entourage avec tous les risques que cela peut induire. »*

*Monsieur Charvillat rappelle ses propos lors d'une conférence des maires à Vallière, il y a 2 ans (qui avaient fait sourire à l'époque) « sur une pression telle qu' à un moment donné, on pouvait avoir une autre personne parmi les élus en plus du drame qui a touché Jean Sébastien Combes qui pourrait avoir un geste dramatique. Cet avis tient encore quand il voit l'état de Jean Claude particulièrement fatigué et affecté par les propos à son encontre. Il y a des gens qui peuvent être fragiles psychologiquement et qui peuvent craquer à un moment donné. Il ose espérer que les veuves de ces gens là oseront se retourner contre les gens responsables de ce climat. »*

*Monsieur Charvillat conclut en informant les membres du conseil municipal qu'il tient à la disposition de toutes personnes intéressées les documents liés à sa carrière et à ses compétences et par une mise en garde car il ne laissera plus faire : « On ne touche pas, ni à sa femme, ni à ses enfants, ni à son honneur. »*

*Monsieur Pradelle fait un aparté et souligne qu'il se félicite, comme d'autres conseillers municipaux, de ne pas fréquenter les réseaux sociaux.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur Charvillat pour son intervention qui a le mérite de la franchise et de la clarté.*

Monsieur Ducourtioux réagit aux propos de Monsieur Charvillat qui vont dans le même sens de son intervention lors d'un précédent conseil municipal où il dénonçait les mêmes choses et comprend complètement son désespoir. « On est pas élu pour se faire lyncher mais parce qu'on a l'envie » ; « J'ai été très naïf sur ce point »

Monsieur Charvillat répond que lui aussi l'a été parce qu'il a cru lamentablement que les gens s'engageaient par sincérité et parce qu'ils aiment leur territoire.

Quand on parle d'argent gagné de façon indue, Monsieur Charvillat précise qu'il reverse 80% de ses indemnités à des associations, qu'il ne s'enrichit pas sur des fonctions politiques, et qu'il se rémunère uniquement au prorata du temps passé et des déplacements effectués.

Ses activités associatives sont centralisées hors du département .Il ne pourra pas être dit qu'il y ait une quelconque accusation d'éventuels conflits d'intérêts.

Monsieur Charvillat conclut en disant qu'il a la tête haute et les mains propres et invitent les personnes qui en doutent à saisir la justice.

Monsieur le Maire partage les propos de Monsieur Charvillat et donne l'exemple où lorsqu'il était militaire de carrière, il aurait soi disant tué un appelé du contingent dans le pacifique sud.

*« Vous croyez que mes enfants ont été insensibles à ces propose diffamatoires. Ils étaient prêts à casser la gueule au petit avorton qui se permettaient de dire de telles choses. Effectivement, nous les gens honnêtes, on se retourne vers la justice. C'est une bonne chose. Il y a le temps de la justice qui est bien différent du temps de la politique et du temps médiatique.*

*En attendant il faut subir cela et le vivre . Il y a une vraie réflexion collective à avoir. La qualité de la presse est très importante. Quand on lit les textes de la profession, il y a une conscience et on ne peut pas tout accepter. Ceux qui veulent monter sur le rings pour donner des coups doivent accepter la loi du ring. Un certain nombre vont recevoir des coups.*

*Il est temps que les choses se calment, s'assainissent et qu'on respecte chacun pour ce qu'il est ou ce qu'il a fait. Se faire diffamer par des gens qui n'ont pas un bilan de vie formidable, excusez moi mais des fois, je trouve cela un peu comique. »*

Monsieur Charvillat dit que le problème est qu'on a tendance à laisser faire et laisser dire, ce qui donne une forme de normalisation à certaines pratiques. *« Est il normal de recevoir sa propre nécrologie sur son lieu de travail? La gendarmerie et sa hiérarchie avait été à l'époque saisie. Ce n'est pas une situation normale et si on normalise ce genre de pratique c'est inacceptable. Imaginez la réaction des membres de ma famille alors même que se pose la question de sa propre sécurité. »*

En conclusion, Monsieur Charvillat ne laissera plus rien passer et plus rien dire.

3

Objet : OGEC SAINT LOUIS : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la commune à l'OGEC SAINT LOUIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désigne Monsieur Michel DIAS pour siéger au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école privée SAINT LOUIS.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire confirme à Monsieur Charvillat que la commune a un siège de droit au Conseil d'Administration de l'OGEC Saint Louis mais que le conseil municipal doit en désigner expressément le représentant.

<b>4</b>	<b>Objet :</b> Avis sur implantation d'une centrale photovoltaïque et sur la mise en compatibilité du PLU <b>Rapporteur :</b> Monsieur Gilles PALLIER
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne un avis favorable au projet porté par la SARL CPV SUN 40 sur l'ancienne décharge de la commune d'Aubusson, tel qu'évoqué ci-dessus,
- Donne un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Aubusson.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Monsieur Pradelle alerte sur la nécessité pour le conseil communautaire de se réunir et délibérer sur ce sujet dans un délai d'au moins 2 mois avant la réunion de la commission nationale de régulation de l'énergie pour tenir compte des délais de recours.

Monsieur Pallier confirme qu'une réunion est prévue le 25 avril conformément au calendrier imposé par Madame la Préfète de la Creuse.

<b>5</b>	<b>Objet :</b> Consultation SAGE sur le bassin versant de la Creuse <b>Rapporteur :</b> Monsieur Gilles PALLIER
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**PREND ACTE** du projet de SAGE bassin versant de la Creuse

**ÉMET** un avis favorable au périmètre du futur SAGE

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

**6**

**Objet :** Désaffectation/déclassement d'une parcelle du domaine public  
**Rapporteur :** Monsieur Michel MOINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Constate la désaffectation de la parcelle sise dans le quartier de la Terrade, au droit des parcelles AM33, AM34, AM35, AM37, AM38 et AM36 telle que représentée sur le plan ci-dessus d'une superficie d'environ 47,84m<sup>2</sup>,

Autorise le déclassement du domaine public communal de la parcelle décrite et son reclassement dans le domaine privé de la commune,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire établir un document d'arpentage permettant de déterminer la superficie exacte de cette parcelle et de lui attribuer une référence cadastrale,

Dit que les frais de géomètres seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Madame Sebenne demande s'il s'agit de la ruelle qui rejoint le musée des cartons.

Monsieur le Maire répond par la négative et Monsieur Pallier précise qu'il s'agit d'une mini venelle dont l'accès est improbable, qui n'est jamais empruntée et qui s'était écroulée quand le quartier a été refait.

Monsieur Charvillat fait remarquer que le propriétaire devra prendre en compte les obligations liées à ce quartier qui fait l'objet d'une protection.

**7**

**Objet :** Prestation de service par voie de convention  
**Rapporteur :** Madame Mireille LEJUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention de mise à disposition pour assurer une prestation de services, à signer avec la Commune de Felletin, comme jointe en annexe,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, y compris les avenants éventuels.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal 2019 de la commune.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré l'agent très motivé, très compétent et qui a pour volonté de développer le marché hebdomadaire d'Aubusson.

Madame Sebenne demande pourquoi la convention porte sur 42 semaines alors qu'une année en compte 52.

Madame Lejus répond que la convention tient compte des congés et récupérations éventuelles de l'agent qui est placier à Felletin.

Monsieur le maire répond à Madame Sebenne que c'est l'ASVP qui remplacera le placier lors de ses absences.

**8**

**Objet : Protection Fonctionnelle des Elus**

**Rapporteur : Monsieur Michel MOINE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:**

**ENTENDU** les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

**DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Claude VACHON, Maire-Adjoint, dans le cadre des procédures à venir,

**DIT** que les frais d'avocat et de procédure relatifs à ces dossiers, seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle,

**PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à ce sujet au budget de la Ville : chapitre 011 - articles 6226 et 6227 - fonction 020.

Monsieur Jean-Claude Vachon demande à prendre la parole pour donner des explications aux membres du Conseil Municipal.

*Voir intervention page suivante :*

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

Merci Michel (Monsieur le Maire ) de bien vouloir me donner la parole,

Un courrier transmis en Mairie d'Aubusson pour remise aux membres du Conseil Municipal et un article paru le dimanche 10 mars dans le quotidien LA MONTAGNE, m'amène, une nouvelle fois, non pas à devoir me justifier, mais à vous apporter des précisions que j'ai déjà données aux membres du Conseil communautaire. En effet, dans ces documents, des propos calomnieux laissent entendre qu'en participant à des délibérations traitant de contrats entre la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin et la Commune d'Aubusson, j'aurais pu privilégier d'autres intérêts que ceux de la Commune.

Je ne crois pas qu'il soit utile de relire aujourd'hui cet article de La Montagne même si chacun d'entre nous doit l'avoir bien présent à l'esprit.

Tout d'abord, il n'aura échappé à personne qu'il tente de m'associer au dossier pénal dit de « l'Affaire Creuse Grand Sud ». Aussi, cela m'a conduit à rappeler devant la Communauté de commune mardi dernier, des notions juridiques indispensables à la parfaite compréhension de la situation.

Sans abuser de mon temps de paroles, je vais donc essayer de reprendre l'essentiel.

Depuis 2012, je suis président de la Société Locale d'Epargne (SLE) d'Aubusson-Boussac-Bourganeuf, qui est une société coopérative sans activité bancaire, ce qui veut dire qu'elle n'accorde ni n'intervient sur aucun emprunt. L'activité est bénévole. A plusieurs reprises, la presse écrite a d'ailleurs relaté mes interventions en tant que président de la SLE, lors de la remise de chèque de la CEPAL a des Associations du territoire pour les aider à financer des projets, destinés à venir en aide aux personnes âgées, handicapées ou illettrées.

En qualité de représentant de cette SLE, j'ai été élu CENSEUR statutaire au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CEPAL, avec voix CONSULTATIVE.

A ce titre, je suis donc appelé à participer aux réunions de cette instance mais sans jamais prendre part aux votes. Ces informations ne relèvent d'aucun secret, elles sont parfaitement publiques, les rapports annuels sont disponibles, notamment sur internet.

Je précise que la CEPAL est une banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance et non pas Conseil d'Administration, comme il est écrit dans l'article.

Elle est soumise notamment à la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. De ce fait, les fonctions de membres du Conseil sont gratuites et n'ouvrent droit, sur justification, qu'à remboursement de frais, ainsi qu'au paiement d'indemnités compensatrices du temps consacré.

Il n'existe plus de jetons de présence depuis la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Pour faire simple, en droit comme dans les faits, je n'ai pas d'intérêt direct ou indirect à la réalisation de tel ou tel opération avec la Caisse d'Épargne, dont je n'ai aucunement la charge d'assurer la direction, l'administration ou même la surveillance.

A toutes fins utiles, je précise que je n'ai jamais été le rapporteur de ce point à l'ordre du jour et que je ne suis pas intervenu lors des débats ou encore dans le processus de préparation de ce dossier, dans le choix du partenaire bancaire.

Je pense avoir été très explicite et ne rien avoir à rajouter, sauf à indiquer que je me réserve le droit de porter l'affaire en justice.

Madame Sebenne dit avoir bien compris que la commune supportera les frais engagés dans une éventuelle procédure et demande si la commune pourra être remboursée.  
Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que la commune a une assurance auprès de la SMACL.

<b>9</b>	<b>Objet :</b> <b>Approbation des Comptes de gestion 2018</b>
	<b>Rapporteur :</b> <b>Monsieur Jean-Pierre LANNET</b>

*9.1 - Budget de la Commune*

*9.2 - Budget annexe de l'eau*

*9.3 - Budget annexe de l'assainissement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Déclare que le compte de gestion dressé et visés, pour l'exercice 2018, par Madame STIOPHANE, Comptable du Trésor, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

<b>10</b>	<b>Objet :</b> <b>Approbation des comptes administratifs 2018</b>
	<b>Rapporteur :</b> <b>Monsieur Jean-Pierre LANNET</b>

*10.1 - Budget de la Commune*

*10.2 - Budget annexe de l'eau*

*10.3 - Budget annexe de l'assainissement*

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve le compte administratif 2018 :

- du budget de la commune
- du budget annexe de l'assainissement
- du budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 3 Monsieur Pradelle Madame Sebenne Monsieur Charvillat
-----------	------------	-------------------------------------------------------------------------------



Monsieur le Maire précise que le déficit d'investissement a été complètement résorbé.

Monsieur Charvillat, s'il reconnaît une rigueur de gestion, souligne le manque d'investissement qui pénalise la commune.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à remonter en arrière. Il ne peut être fait le reproche, à l'équipe municipale de ne pas avoir investi et cite comme exemple la MEFAA. Les investissements ont été faits de manière très raisonnée.

En 2019, la commune va pouvoir reprendre des investissements qui resteront raisonnables et il est imaginable qu'en 2019, avec une même rigueur de gestion, les résultats seront comparables à 2018 et permettront en 2020 de retrouver une position plus solide.

Monsieur le Maire précise aussi que la commune se plie aux recommandations de la CRC, qu'elle a pris des décisions de gestion.

Monsieur Pradelle ajoute que les recommandations ne sont pas loin d'être des injonctions.

Concernant l'impact de la DGF, Monsieur Charvillat, comme il l'a rappelé à plusieurs reprises, indique que c'était une constante mais que néanmoins, il est difficile de nier les difficultés des services techniques de la ville, le maintien de la propreté en ville, la vétusté du matériel,...

Monsieur Pradelle fait remarquer qu'il se déplace souvent à pied et qu'au delà du nettoyage fait par les employés municipaux, il faudrait sensibiliser les citoyens.

Madame Leroux confirme que les gens sont sales et ont tendance à mettre les déchets à côté des poubelles.

Monsieur Lannet fait part des baisses des dépenses du chapitre sur l'alimentation et Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil municipal que s'agissant du Self, tout se passe bien.

Madame Sebenne demande des explications sur le plan financier. Monsieur le Maire précise que seules les denrées sont facturées.

Monsieur Pradelle revient sur le coût du repas et précise qu'il doit être calculé en fonction des denrées et des charges de personnel.

*Concernant les dépenses de personnel*, Madame Sebenne dit que le risque est de mettre en péril les services. Monsieur le maire répond que il faut garder en tête que mécaniquement, une masse salariale augmente tous les ans ; Des mesures de gestion ont été prises comme par exemple la réorganisation des services.

Monsieur Charvillat dit que que cela reste un poste de dépenses qui n'est pas compressible à l'extrême.

*Concernant le CCAS*, Monsieur Charvillat indique que c'est plutôt honorable pour une association d'accepter de ne pas avoir de subvention en fonction des résultats.

Madame Sebenne demande des explications concernant la baisse des produits de services. Monsieur Lannet répond que le chapitre tient compte des la suppression de la cantine, du photovoltaïque, du remboursement des charges de locataires.

*Concernant les attributions de compensation*, Monsieur Pradelle dit que l'écart entre le montant prévu et réalisé était prévisible. Pour lui le budget était trop optimiste. Monsieur Lannet répond que la décision était en tous cas contraire à la délibération de 2017.

Monsieur le Maire indique que la prévision était ainsi honnête et que cette question n'est pas réglée : « Est-ce que c'est à la commune de supporter les conséquences des difficultés rencontrées dans la tenue de la CLECT ».

Monsieur Lannet informe le conseil municipal qu'il est dans l'attente des résultats des travaux de la CLECT 2018. Monsieur le Maire confirme qu'effectivement les résultats ne sont pas encore connus mais les premiers éléments montrent que l'argumentaire développé depuis 2 ans par la commune était bon et que contrairement à ce que dit la CRC, qui accusait d'avoir sous évalué de 450 000 € les charges transférées, les montants seront inférieurs à ce qui avait été retenu en 2017.

Monsieur Charvillat dit que d'après ce qui ressort des chiffres présentés, les résultats sont parfaitement objectifs et fait remarquer que ni Aubusson ni Felletin n'ont volé personne.

Monsieur le Maire tient à souligner que cela jette un discrédit sur la chambre régionale des comptes. Monsieur Charvillat quand à lui s'interroge.

Concernant la baisse des dotations de l'état, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faut prendre en compte le cumul sur plusieurs années. Il est aussi fait remarquer que, certes les recettes ont baissées mais elles restent supérieures aux dépenses.

Monsieur Charvillat rappelle que chaque année sous la présidence du président Hollande, il a eu l'occasion de présenter des chiffres qui montraient que le seul poste d'économies sur le budget de l'état était la baisse des dotations aux collectivités.. Cela met en avant les difficultés que les collectivités peuvent avoir pour continuer d'exister, pour investir et maintenir les services.

Or, si les collectivités ne peuvent plus fonctionner parce qu'elles perçoivent moins d'aides de l'état, elles rendent moins de services, sont moins attractives et du coup la population est moins satisfaite.

Mme Sebenne dit qu'à cela il faut ajouter la baisse de la population.

Monsieur le Maire dit que c'est toute la question de la métropolisation où on concentre la population dans des milieux urbains au détriment des territoires plus modestes comme celui d'Aubusson.

Concernant les recettes, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence de perspectives car le bâtiment « la Passerelle » va accueillir les services de l'Adapēi transférés du Quai des Isles.

Concernant les emprunts, Monsieur Charvillat dit qu'il n'y aura sûrement pas d'autres emprunts avant 2052.

Monsieur Pradelle dit qu'il serait intéressant d'avoir, en parallèle du graphique de désendettement, des indications sur la date d'extinction des emprunts. Monsieur Lannet renvoie le conseil municipal au compte administratif qui reprend l'intégralité des emprunts.

Mme Sebenne fait remarquer que la conclusion est à son avis mal formulée en ce qui concerne « les efforts de gestion de l'exécutif contribuent au désendettement ». Il lui semble que c'est plutôt la nécessité de désendettement de la commune qui contraint à des efforts de gestion d'une part et que le désendettement de la commune se fait automatiquement tous les ans d'autre part.

Monsieur le Maire dit ne pas être d'accord avec ces propos et réaffirme qu'il faut faire des choix, et Monsieur Lannet indique que c'est bien par des économies sur le budget de fonctionnement que l'on peut dégager des excédents pour alimenter le budget d'investissement.

Monsieur le maire illustre ses propos avec des exemples (MEFAA / FCTVA) où on était dans une logique de confiance, où on faisait des investissements qui généraient des recettes d'investissements. Les règles ont changé en cours et ont été préjudiciables à la commune.

L'état de la commune n'est pas aussi catastrophique et le désendettement se poursuit.

Monsieur Charvillat relève que s'il a fallu investir très vite, c'est, parce qu'auparavant, les investissements n'avaient pas été conduits. « Est-ce que c'était par qu'il y avait il un défaut de vision, je ne sais pas »

Monsieur le Maire répond qu'il a fallu, à chaque fois, faire des investissements structurels lourds car la commune a hérité de bâtiments à une époque où Aubusson était florissante. Cite l'exemple de

l'hôtel de ville. Un groupe de réflexion va être mis en place et le conseil municipal sera invité à participer aux travaux.

Autre exemple, la commune va récupérer un bâtiment de 2000m<sup>2</sup>. « *que va t'on en faire?* ».

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il est fier de ce qui a été fait collectivement comme par exemple le site de l'ancienne usine Philips.

Monsieur Charvillat rappelle que les aubussonnais paient les équipements alors que ces derniers profitent largement à une autre population et que la question des charges de centralité doit être évoquée pédagogiquement.

Madame Sebenne demande si cela ne va pas mettre en difficultés certains équipements d'Aubusson qui ont besoin d'entretien et est ce que ça ne vas pas dégrader le patrimoine de la ville.

Monsieur le Maire répond que l'action publique est une continuité. En 2001, il y avait des urgences (exemple BRAQUENIE qui était sur le point de s'écrouler alors que ce n'était pas le cas pour le Hall Polyvalent. Des priorités avaient alors été établies. Quels investissements auraient du ne pas être faits au bénéfice d'autres investissements ? qu'est ce qu'il n'aurait fallu pas faire. Ce qui est fait n'est plus à faire. Tout ce qui a été fait a été utile mais il est vrai que la commune a un patrimoine beaucoup trop important pour sa taille (cite les travaux de la Terrade)

Mme SEBENNE dit que son inquiétude réside pour l'avenir de la commune.

Monsieur Charvillat pose la question de la confrontation des visions ; Il va bien falloir à un moment donné que les gens qui donnent des leçons intègrent les débats locaux et donnent leur vision des choses sur les questions de santé publique, d'éducation, .....

Concernant l'assainissement, Monsieur Charvillat fait observer que la commune a obligation de payer la condamnation liée à l'affaire SOTEC. Si une décision du tribunal venait à intervenir en faveur de la commune, il serait constaté une recette. Monsieur Lannet confirme ces propos et rappelle la signature d'un protocole d'accord qui, à ce jour, est respecté.

**11**

**Objet : Affectation des résultats**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET**

**11.1 - Budget de la Commune**

**11.2 - Budget annexe de l'eau**

**11.3 - Budget annexe de l'assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE d'affecter les résultats des comptes administratifs 2018 de la commune, de l'eau et de l'assainissement.**

<b>Pour : 19</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 3</b> <b>Monsieur Pradelle</b> <b>Madame Sebenne</b> <b>Monsieur Charvillat</b>
------------------	-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

**12****Objet : Débat d'orientations budgétaires****Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LANNET**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2019, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**Monsieur Lannet remercie les services pour le travail effectué afin d'établir l'ensemble des documents budgétaires.**

**Concernant les contrats photocopieurs, Monsieur Pradelle demande s'ils étaient sous forme de marché public et fait part de son expérience d'un marché d'une durée de 3 ans à l'issue duquel il faut refaire un appel d'offres.**

**Monsieur Lannet répond que la commune était liée par des contrats, avec des clauses de renouvellement tacite, aujourd'hui dénoncés.**

**Concernant les charges exceptionnelles, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision en appel dans l'affaire SOTEC qui est défavorable à la commune avec un alourdissement de la charge d'environ 150 000 €. Une action devant le conseil d'état est engagée. Il faut au préalable attendre de voir si le dossier de la commune est déclaré recevable auprès de l'instance. Il est précisé à Monsieur Pradelle qui demande si de nouveaux éléments peuvent être introduits en appel qu'il ne peut être plaidé que des erreurs de droit et qu'il ne peut pas être produit de nouveaux arguments.**

**Le conseil municipal sera informé des suites données à cette affaire dont le dossier est technique et très complexe.**

**S'agissant des attributions de compensations, Monsieur Charvillat dit qu'on est face à vrai problème de philosophie et que se pose de nouveau la question de ce qu'est l'intérêt communautaire et quelle vision on en a. Aubusson n'a lésé personne et a peut être même payé pour les autres ?**

**Lors de la campagne municipale avait déjà été évoqué la question de la démographie. Si on regarde la pyramide des âges sur notre territoire, en 2013, 40% de la population a plus de 60 ans. La question se pose sur les investissements à venir alors même qu'on aura pas de solde migratoire positif soit par des naissances soit par des « migrations ».**

**Monsieur Lannet évoque qu'il faut aussi prendre en compte comme indicateur le revenu moyen par habitant.**

**Ces faits démontrent encore une fois que par rapport aux charges de centralité, la ville est particulièrement mise à contribution.**

Monsieur le Maire dit que c'est une vraie question de ruralité et informe le conseil que des familles avec des enfants sont arrivées et représentent environ une cinquantaine de personnes. C'est pour cela que les combats menés sur le maintien d'un hôpital, d'un certain nombre de prestations, le maintien d'équipements culturels ou à vocation sociale sont importants.

Monsieur Charvillat dit que dans un contexte où la population est vieillissante et s'agissant des jeunes générations, faute d'emploi, faute d'attractivité, on peut s'interroger sur l'avenir des territoires ruraux. Cette question est au cœur de l'enjeu de la dynamique d'un territoire. Quelle vision avoir ? Une vision à risque pour créer une dynamique ou une vision où on accepte avec résignation de voir les populations partir.

Il faudrait avoir une vision à 15, 20 ou 30 ans car la perte logique de démographie n'est pas anodine pour une commune et son intercommunalité. C'est la commune centre qui a des charges de centralité et c'est elle qui a vocation à être locomotive. Il y a des visions qui pourront démontrer tout l'intérêt, pourquoi pas, des fusions de communes. De la même manière qu'une commune a un socle en dessous duquel elle ne peut pas descendre pour les charges de fonctionnement, il y aura forcément un seuil critique en dessous duquel l'état prendra un risque énorme de se mettre à dos l'ensemble des collectivités avec des conséquences mesurables sur le plan économique, sur le plan social et sur le plan de la vision prospective qu'on peut avoir. Aujourd'hui la dynamique en place ne concourt pas à l'essor des territoires ruraux.

C'était la vocation du combat mené par rapport à l'hôpital. Les territoires ruraux ont envie d'exister, de construire un avenir, et d'assurer aux jeunes générations la possibilité de vivre et de s'entreprendre sur leur territoire.

En conclusion, la question de la démographie est vraiment au cœur de la réflexion à avoir, au cœur de la dynamique et Monsieur Charvillat attend de voir les débats qu'il y aura localement sur cette vision.

Monsieur Vachon donne raison à Monsieur Charvillat et rappelle qu'Aubusson comptait auparavant 7000 habitants dans les années 90 contre 3500 aujourd'hui. Il rappelle qu'il a mené une étude en 2016 révélant que sur 1067 sportifs qui fréquentaient les associations seulement 311 étaient des Aubussonnais soit seulement 29% des utilisateurs.

Monsieur Charvillat dit que se pose bien la question du dynamisme, de l'intérêt communautaire, de la coopération entre les communes et les territoires c'est bien pour cela que la montée en puissance de l'intercommunalité, contrairement à ce que certains disent, ne s'est pas faite en faveur d'Aubusson et qu'au contraire aurait dû se faire en tenant compte de ces charges de centralité. Tout le monde doit pouvoir l'entendre, le comprendre, envisager l'avenir et envisager de rééquilibrer les choses.

Faute d'entente commune, il est difficile de voir ce qu'est la vision du territoire sur des questions communes et il faudrait aller voir ce qui se passe ailleurs, sortir du département, et voir comment d'autres s'entreprennent à l'exemple de la communauté de communes de Haute Combraille.

Suite à une question de Madame Sebenne, Monsieur Lannet répond que le prélèvement à la source va impacter de 1% le budget pour tenir comptes des frais de gestion et de formation.

Concernant les charges indirectes, Madame Sebenne demande une explication sur l'impact du prélèvement à la source à hauteur de 1%.

Monsieur Lannet dit qu'il faut tenir compte, par exemple, des opérations à faire.

A la question de Monsieur Pradelle, Monsieur Lannet dit qu'il a été mis fin à la convention avec le centre de gestion pour le traitement des paies.

**13**

**Objet :** Transfert de propriétés et garanties d'emprunts :  
**CREUSALIS**  
**Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre LANNET

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code général des Collectivités territoriales,**

**Vu l'article 2298 du Code Civil,**

**Vu le contrat de prêt n°93236 en annexe signé entre : CREUSALIS - OPH DE LA CREUSE ci-après l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations ;**

**Vu le rapport établi par Monsieur le Maire, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,**

**Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE D'AUBUSSON (23) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 347900,00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°93236 constitué d'une (1) ligne du prêt.**

**Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.**

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

**la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**

**Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en re-**

nonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

<b>14</b>	<b>Objet :</b>	<b>Plans de financement Investissements 2019</b>
		<b>au titre de la DETR</b>
	<b>Rapporteur :</b>	<b>Monsieur Jean-Pierre LANNET</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu les plans de financement prévisionnels joints en annexe ;

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;
- dit que les projets devront être en priorités : le Hall Polyvalent, l'hôtel de Ville, le stade de la Croix Blanche, le Marché, les travaux sur réseau d'assainissement, la manufacture BRAQUENIE, l'acquisition d'une lame de déneigement et d'une saleuse, l'accessibilité du cimetière.
- approuve les plans de financement prévisionnels en annexe ;
- sollicite le concours financier de la DETR pour le montant des subventions détaillée ci-dessous ;
  - Hall Polyvalent : 73 494,60 €
  - Hôtel de Ville : 23 750,00 €
  - Stade Croix Blanche : 7 165,60 €
  - Marché : 3 419,47 €
  - travaux sur réseau d'assainissement : 18 892,00 €
  - Manufacture Braquenié : 10 550,47 €
  - lame de déneigement et saleuse : 12 000,00 €
  - Cimetière : 6 825,00 €

Montant prévisionnel total des travaux : 382 028,60 € HT

Total des subventions sollicitées : 156 097,94 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Monsieur Lannet fait remarquer le travail important et de qualité mené par l'employé de la commune sur les allées du cimetière.

Monsieur Charvillat fait observer que les plans de financement correspondent à des investissements pertinents et répondent à des questions posées lors de séances précédentes et reprennent la programmation qui avait été faite à l'époque.

Les plans de financement présentent, de façon transparente, les investissements et les recettes attendues mais reste la question de leur faisabilité possible et réelle au niveau du budget. Il semble difficile de voter ces investissements avant le vote du budget.

Monsieur le Maire comprend mais informe le conseil municipal que d'une part les dossiers de demande de subvention doivent être hiérarchisés et déposés dès maintenant à la préfecture et que d'autre part les projets doivent être prêts. Concernant le Hall, le projet d'aménagement est plus ambitieux mais ne comprend dans sa première phase que les travaux liés à l'étanchéité du bâtiment.

*Monsieur Pradelle, Madame Sebenne et Monsieur Charvillat précisent qu'ils votent uniquement sur les demandes de financement de DETR.*

Monsieur Charvillat dit que les travaux envisagés dans un 1<sup>er</sup> temps ne règlent pas le problème de l'accessibilité du cinéma.

Monsieur le Maire répond que c'est une dimension qui sera prise en compte dans le cadre de la réflexion à mener pour le complexe mairie, Cinéma, Bourse du Travail.

15

Objet : Cession d'un immeuble communal « Immeuble de la croix Rouge »

Rapporteur : Monsieur Michel MOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

**APPROUVE** la cession du bien ci-dessus désigné, aux conditions financières indiquées par Monsieur le Maire, tous les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte correspondant auprès du notaire,

**AUTORISE**, en conséquence, le Maire ou son délégué à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation ;
- La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;
- Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Monsieur Pradelle souligne qu'il s'agit d'une obligation légale et que la commune pourrait être sanctionnée.

Monsieur le Maire précise que c'est surtout la possibilité d'avoir des aides qui risque d'être mise en cause.

Une interrogation est posée en ce qui concerne le montant qui semble exorbitant pour la mise en accessibilité du kiosque à journaux (50 000 €).

Monsieur Charvillat met en avant le programme d'investissement croissant de cet agenda. Monsieur le Maire répond qu'il est calé sur un retour à bonne fortune des finances de la collectivité.

Madame Pineau souhaite ajouter qu'elle est d'accord avec la législation et tient à rappeler les missions de l'adapei très investie dans le domaine du handicap.

Monsieur Charvillat rejoint les propos de Mme Pineau et rappelle qu'une délégation de personnes handicapées avait été reçue en 2013 qui souhaitait faire part de revendications tout à fait légitimes.

Monsieur Pradelle n'a pas voté le plan de financement mais le principe de l'agenda.

Monsieur le Maire précise que la délibération porte bien sur un calendrier uniquement.

**17**

**Questions diverses**

Monsieur Charvillat pose deux questions :

**1. Dysfonctionnement de l'éclairage public dans le secteur de " la Chassagne"**

Monsieur Pallier répond que l'ensemble des lampes vont être remplacées par des leds sans modifier les lampadaires, que les commandes sont passées et que le changement devrait intervenir fin mars, début avril.

Monsieur Lannet attire l'attention sur les délais de livraison de matériels qui peuvent être long.

**2. Mode de calcul des aides en nature pour les associations**

Monsieur Vachon explique que le calcul est fait en fonction des dépenses réelles de fonctionnement et en fonction du nombre d'heures d'occupation des locaux.